



## Mairie de Jujurieux

12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX

Tel : 04 74 36 82 66 – [accueil@jujurieux.fr](mailto:accueil@jujurieux.fr)

.....

### PROCES VERBAL Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 04 juin 2024 à 19h30

**Présents :** Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Frédéric MONGHAL, Fabienne FASQUELLE et Christine FUNAZZI.

**Absents représentés :**

- Sébastien BOYER représenté par Anne BOLLACHE
- Joëlle PELLUET représentée par Christine FUNAZZI

**Absente excusée :** Laurence MOUROT

**Nombre de conseillers en exercice :** 16

**Présents :** 13

**Votants :** 15

**Date de la convocation :** 31 mai 2024

Monsieur Joël BROYER ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. PRESENTATION PAR LE CABINET FP-ETC CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF » VERS LA CCRAPC EN 2026**

Une présentation en vue du transfert de compétences « eau potable et assainissement collectif » en 2026 est faite en séance par M. Florent PELLIZZARO, du cabinet FP-ETC mandaté par la CCRAPC. Il précise qu'une réflexion sur les ressources humaines est prévue en 2025 et que les élus de la CCRAPC souhaitent un lissage sur 6 ans d'une inévitable évolution du prix de l'eau et de l'assainissement. Il souligne que de nombreuses communes ne disposent pas encore de schémas directeurs et que plusieurs équipements ne sont pas conformes ce qui les pénalise. Il évoque que ces compétences sont gérées de manière très différente selon les communes (DSP, régie directe, syndicat...). Cette présentation sera transmise aux élus.

**2. OUVERTURE DE SEANCE**

Madame le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou empêchés.

**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024**

➤ *Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.*

**4. AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN SEPARATIF ET LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS AEP DE LA RUE BIR HAKEIM/RD12 – LOT 1**

Madame le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé en octobre 2023 (lot 1 cabinet MONTMASSON et lot 2 cabinet AINTEGRA) et présente les travaux à venir qui se dérouleront en 2 phases (phase 1 = RD12 ; phase 2 = Bir Hakeim).

Madame Christine FUNAZZI demande si une réflexion globale sur ce projet a été menée concernant la récupération des eaux pluviales. Madame le Maire précise que la Commune ne dispose pas de foncier pour mettre en place des cuves sur ce secteur mais que des réseaux d'eaux pluviales seront créés.

Elle informe également que des poteaux incendies seront prévus sur la rue Bir Hakeim afin d'être en conformité avec la réglementation.

Par ailleurs, une demande de déviation sera envoyée au Département afin que les travaux sur la RD12 puissent avancer en toute sécurité.

Des conventions de servitudes avec les propriétaires concernés seront prévues au niveau des 3 antennes de la rue Bir Hakeim (impasse du Chardonnay, ruelles du Puits, impasse Richagnon).

Madame le Maire informe que le montant prévisionnel des travaux du lot 1 (mise en séparatif et renouvellement AEP sur la RD12 et Bir Hakeim) s'élève à 1 492 425 € HT soit 1 790 910 € TTC.

Elle présente le calendrier prévisionnel :

- Consultation des entreprises : de fin juin à fin juillet 2024
- Analyse des offres/négociation : fin août/début septembre 2024
- Attribution du marché : **Conseil municipal du 17 septembre 2024**
- Début des travaux : fin octobre/début novembre 2024
- Fin des travaux : fin juin 2025 pour le lot 1

La commission d'appel d'offres concernant l'attribution de ce marché de travaux se réunira le 29 août 2024 à 9h.

Elle souligne que la phase AVP est validée et que le montant définitif des honoraires pour les prix forfaitaires reste inchangé car l'étude a été réalisée sur le périmètre demandé et le programme ne présente pas d'évolutions majeures.

Toutefois, elle précise que le nombre d'enquêtes de branchement réalisé pour l'étude est de 98, au lieu de 60 prévues initialement au marché. Le prix unitaire fixé au marché de 120 € HT appliqué à la quantité réellement exécutée fixe donc le montant de la mission complémentaire pour les enquêtes de branchement à 11 760 € HT au lieu de 7 200 € HT initialement.

Par conséquent, le montant total des honoraires est donc porté à 72 743,10 € HT au lieu de 68 183,10 € HT initialement et fera l'objet d'un avenant qui se décompose comme suit :

Montant total Volet AEP DECI en € HT	18 380,50 €
Montant total Volet Assainissement Eaux Usées en € HT	40 799,00 €
Montant total Volet Assainissement Eaux Pluviales en € HT	13 563,60 €
Montant total Tranche Ferme Tous volets en € HT	54 225,33 €
Montant total Tranche Optionnelle 1 Tous volets en € HT	18 517,77 €
Montant total TF+TO1 en € HT	72 743,10 €
TVA 20%	14 548,62 €
Montant total TF+TO1 en € TTC	87 291,72 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention C.FUNAZZI) :*
- *approuve la phase AVP telle que présentée en séance.*
  - *autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, et à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à leurs exécutions.*
  - *adopte l'avenant n°1 relatif au marché Lot n° 1 - Maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif et le renouvellement de canalisations AEP de la Rue Bir Hakeim et RD 12.*

## **5. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RUE BIR HAKEIM**

Afin de financer les travaux de réhabilitation de la rue Bir Hakeim, Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès :

- Du Département dans le cadre de la contractualisation avec les communes au titre du dispositif « investissement structurant » ;
- De l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le coût prévisionnel, sur la base d'un estimatif au stade études d'avant-projet, est estimé à 431 157,75 € HT de travaux et à un montant global d'opération à 484 496,70 € HT.

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses y compris frais annexes	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux d'aménagement urbain	484 496,70 €	CD01-Investissement structurant	15,00 %	72 674,50 €
		DSIL	20,00%	96 899,34 €
		<b>Sous-total subventions publiques</b>	<b>35,00%</b>	<b>169 573,84 €</b>
		Autofinancement	65,00%	314 922,85 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>484 496,70 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>484 496,70 €</b>

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération, son plan de financement prévisionnel ainsi que ses modalités de financement et autorise Madame le Maire à effectuer des demandes de subventions.*

## **6. DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT BIR HAKEIM / RD12**

Madame le Maire propose que la Commune sollicite un accompagnement financier des différents partenaires pour financer les travaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Bir Hakeim/RD12.

Elle rappelle qu'une aide du Département a déjà été accordée en décembre 2023 sur le volet « assainissement » de l'opération et qu'il convient désormais de déposer une nouvelle demande sur le volet « eau potable » auprès du Département, et de déposer les demandes « eau potable et assainissement » auprès de l'Agence de l'Eau.

Elle souligne l'importance de communiquer sur les financeurs afin de pouvoir bénéficier des subventions.

Elle précise que ce projet est éligible à des aides :

- Du Département dans le cadre de la contractualisation avec les communes au titre du dispositif « politique de l'eau » ;
- De l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Le plan de financement déposé à l'appui des demandes pour le volet « assainissement » est le suivant :

Plan de financement - Jujurieux - Travaux assainissement (EU/EP) Bir Hakeim RD12				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Finaceur	Taux	Montant de subvention
Travaux	978 397,77 €	CD01 <i>Aide déjà accordée décembre 2023</i>	5,18%	55 000,00 €
Frais Annexes	82 368,38 €	Agence de l'eau	21,88%	232 050,00 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>27,06%</i>	<i>287 050,00 €</i>
		Autofinancement	72,94%	773 716,15 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 060 766,15 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 060 766,15 €</b>

Aide de l'Agence de l'Eau calculée ainsi : 1105 ml EU x 420 €/ml x 50%

Le plan de financement déposé à l'appui des demandes pour le volet « eau potable » est le suivant :

Plan de financement - Jujurieux - Travaux d'eau potable Bir Hakeim RD12				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Finaceur	Taux	Montant de subvention
Travaux	393 354,02 €	CD01	9,67%	41 250,00 €
Frais Annexes	33 115,30 €	Agence de l'eau	13,24%	56 460,94 €
		<i>Sous-total subventions publiques</i>	<i>22,91%</i>	<i>97 710,94 €</i>
		Autofinancement	77,09%	328 758,38 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>426 469,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>426 469,32 €</b>

Aide du Département calculée ainsi : 825 ml AEP x 250 €/ml x 20%

Aide de l'Agence de l'Eau calculée ainsi : 7,5 m3/km/j (ILP 2022) x 365 x 825 ml x 50 €/m3 x 50%

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération, ses plans de financement prévisionnels ainsi que ses modalités de financement et autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subventions.*

## **7. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SURVEILLANCE CANTINE**

Compte tenu des effectifs prévisionnels, Madame Nadège DESCHAMPS propose de créer un poste de renfort de surveillance à la cantine au niveau de la future classe de CE1. Elle souligne que ce poste apporte également de la souplesse lors du remplacement de personnel absent.

Ainsi, il convient de prévoir la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet pour assurer les missions de surveillant(e) de cantine sur le temps méridien pour une durée hebdomadaire annualisée de 6,27/35<sup>e</sup> et un contrat d'une durée maximale de 12 mois.

Monsieur Jacques GROSGURIN souligne la précarité de ce type d'emploi à temps non complet.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi pour accroissement temporaire d'activité de poste de surveillant(e) cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée maximale de 12 mois et précise que la durée hebdomadaire annualisée de cet emploi sera de 6.27/35<sup>e</sup>.*

## **8. TARIF DES REPAS DE LA CANTINE MUNICIPALE A COMPTEUR DU 1er SEPTEMBRE 2024**

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Madame Nadège DESCHAMPS rappelle que la cuisine centrale a décidé d'augmenter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 son prix de préparation et de fournitures de repas de cantine en liaison chaude à 4,71 € TTC. Elle précise que ce prix n'avait pas évolué depuis 2013.

Afin de palier partiellement à cette charge et réduire le déficit de ce service, elle informe que la commission scolaire s'est réunie et propose au Conseil Municipal d'augmenter les prix des repas de la cantine municipale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 de la manière suivante :

- Repas réservé dans les délais : 4,75 € (au lieu de 4,40 € actuellement)
- Repas réservé hors délais ou sans réservation : 8 €
- Repas projet accueil individualisé – PAI : 1,50 €

Elle précise que la commission scolaire réfléchit actuellement pour la mise en place du dispositif « cantine à 1 € » permettant de fixer 3 grilles tarifaires en fonction du quotient familial des parents. Dans le cadre de ce dispositif, la Commune pourrait percevoir de l'Etat le remboursement d'une somme de 3 € par repas mais sous réserve des respecter les conditions d'éligibilité. Le tarif à 1 € pourrait concerner environ 1/3 des familles et permettrait à certains enfants de s'inscrire à la cantine et de bénéficier de repas équilibrés.

Monsieur Frédéric MONGHAL informe que ce dispositif est limité dans le temps. Madame le Maire précise que la convention avec l'Etat est prévue pour une durée de 3 ans mais que ce dispositif existe depuis 10 ans. Elle souligne qu'il convient de travailler sur ce sujet et de rencontrer des collectivités qui bénéficient déjà de ce dispositif pour connaître leur fonctionnement. Madame Nadège DESCHAMPS précise qu'un travail avec la cuisine centrale sera également nécessaire afin de respecter la loi « EGALIM » et bénéficier de subventions supplémentaires de l'Etat.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 à :*
- *Repas réservé dans les délais : 4,75 €*
  - *Repas réservé hors délais ou sans réservation : 8 €*
  - *Repas projet accueil individualisé – PAI : 1,50 €*

## **9. MISE A JOUR DU REGLEMENT ET SES ANNEXES DE LA CANTINE MUNICIPALE**

Madame Nadège DESCHAMPS souligne que la cuisine centrale souhaite modifier le protocole de réservation et d'annulation des repas. En effet, tous les repas réservés à J-1 seront facturés à la collectivité même en cas d'annulation.

Par conséquent, la commission scolaire s'est réunie afin de travailler sur la mise à jour des documents relatifs aux réservations/annulations de la cantine et sont présentés en séance. Elle propose que les réservations par les parents interviennent au plus tard le mercredi minuit pour la semaine suivante. En cas d'annulation après cette date, le repas sera facturé (sauf en cas d'absence d'un professeur non remplacé). En cas de réservation hors délai, le prix majoré sera facturé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions faites par la commission scolaire et les documents relatifs à cette mise à jour.*

## **10. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ECOLE PRIVEE SAINT JOSEPH DE JUJURIEUX**

La Commune de Jujurieux verse chaque année à l'école privée Saint Joseph une somme forfaitaire par élève (enfant de 3 ans et plus, scolarisé à l'école privée Saint Joseph et habitant à Jujurieux).

Suite au calcul du forfait communal par la commission scolaire, Madame Nadège DESCHAMPS propose de fixer la participation financière :

- Frais de fonctionnement - école élémentaire (année scolaire 2023-2024) : 396 € par enfant
- Frais de fonctionnement - école maternelle (année scolaire 2023-2024) : 1 165 € par enfant
- Fournitures scolaires (année scolaire 2024-2025) : 45 € par enfant

Elle souligne que l'écart par rapport aux frais de fonctionnement de l'année dernière est la conséquence de la diminution des effectifs en maternelle et à la hausse des dépenses énergétiques des bâtiments.

Il est précisé qu'une vingtaine d'enfants habitent à Jujurieux et sont scolarisés à l'école privée.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires comme défini ci-dessus et autorise le Maire à verser cette somme à l'école privée Saint Joseph.*

## **11. PARTICIPATION FINANCIERE AUX FOURNITURES SCOLAIRES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT – COMMUNE DE BOYEUX-SAINT-JEROME**

La Commune de Boyeux-Saint-Jérôme verse chaque année à la Commune de Jujurieux une somme forfaitaire par élève (enfant scolarisé à l'école publique Charles Juliet de Jujurieux et habitant Boyeux-Saint-Jérôme).

Les montants par élève des frais de fonctionnement et de fournitures scolaires perçus de la Commune de Boyeux-Saint-Jérôme sont identiques à ceux versés à l'école privée Saint Joseph présentés ci-avant.

Il est précisé qu'une vingtaine d'enfants habitant à Boyeux-Saint-Jérôme sont scolarisés à l'école publique.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement et fournitures scolaires comme défini ci-dessus et autorise le Maire à recevoir cette somme de la Commune de Boyeux-Saint-Jérôme.*

## **12. DECISIONS DU MAIRE**

Madame le Maire présente les décisions qu'elle a prise dans le cadre de ces délégations :

- DM\_2024\_06 : contrat de nettoyage des vitres des bâtiments communaux
    - o montant : 4 314 € HT par an
    - o durée du contrat : 3 ans
    - o Entreprise Tech Bionett
  - DM\_2024\_07 : attribution du marché pour les travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie à l'Hôtel de Ville
    - o montant : 86 351,60 € HT sans variante
    - o durée des travaux : 4 mois
    - o Entreprise SPIE BUILDING SOLUTIONS
    - o Réunion de démarrage : 18/06 à 14h
- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire*

### 13. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Nathalie CURTINE fait un point concernant le cimetière et précise les éléments suivants :
  - o 620 emplacements
  - o 22 concessions ont été renouvelées et 1 a été achetée en 2023
  - o 30 concessions sont en attente de renouvellement
  - o 31 concessions sont échues
  - o 14 concessions sont à reprendre en priorité dans les années à venir
  - o 6 reprises de concessions échues sont prévues du 17 au 19 juin 2024
- Madame le Maire informe du passage du Tour de l'Ain 2024 sur le territoire les 14 et 15 juillet prochain. Il conviendra de diffuser l'information car des routes seront barrées.
- Le Club Informatique Susurrien a transmis aux élus ses remerciements pour l'octroi de la subvention.
- Le rapport activité 2023 de la SEMA est consultable sur demande à la mairie.
- Une manifestation « Ain de Château en Château » (sur la commune : Château de la Tour des Echelles et Château de Sénèche) se déroulera le samedi 29 juin 2024 de 14h à 19h et le dimanche 30 juin 2024 de 10h à 18h.
- Madame Nathalie CURTINE informe de l'annulation de l'accueil des nouveaux arrivants prévu le samedi 8 juin faute de participants et d'élus présents. Les personnes seront de nouveau conviées en fin d'année.

### 14. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Christophe EUSEBE informe que les élus doivent lui transmettre rapidement les articles pour le prochain « Petit Susurrien ».
- Madame Christine FUNAZZI souhaiterait qu'une réunion soit fixée concernant la commission « sécurité/tranquillité ». Madame le Maire précise qu'elle attend le bilan de l'étude que la gendarmerie doit réaliser. Il est souligné que les gendarmes passent régulièrement sur la commune suite à la mise en place de l'arrêté municipal concernant la consommation d'alcool sur une partie du domaine public.
- Madame Nathalie CURTINE :
  - o informe que des habitants l'ont interpellée concernant le manque de communication sur le non ramassage des poubelles le lundi de pentecôte,
  - o demande si les grilles d'eaux pluviales seront nettoyées prochainement notamment rue CJ Bonnet et route de Breignes,
  - o s'interroge sur l'éclairage de la déchetterie durant la nuit. Il est précisé que les lampes de la déchetterie sont indépendantes de l'éclairage public et gérées par la CCRAPC.
- Monsieur Michel BLANCHET :
  - o a été interpellé pour l'égavage de la haie et pour les trous à boucher sur le chemin des écureuils aux Brotteaux. Il est précisé que cet égavage doit être réalisé par le propriétaire de la parcelle,
  - o informe que les travaux chemin de Paradis devraient débuter prochainement par l'entreprise CONTION,
  - o informe que 5 arbres menaçants ont été coupés au parc du Château de Valence et qu'à ce jour il n'y a plus de danger,
  - o informe que des courriers aux propriétaires concernés ont été envoyés afin qu'ils coupent leurs arbres en bordure de route entre Chauv et Vieillard,
  - o souhaite connaître l'horaire de la cérémonie du 14 juillet.

Approuvé en séance du CM le 30/07/2024.

- Madame Odile ARBILLAT demande si les graffitis sous la Halle du Champ de Foire peuvent être nettoyés par le service technique. Madame le Maire informe que la création d'une fresque est prévue cet été en lien avec le Centre Social.
- Monsieur Jacques GROSGURIN fait un appel aux bénévoles pour intégrer le conseil d'administration de l'association du Château de Valence qui gère l'EHPAD de Jujurieux.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h05.*

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera soit le mardi 2 juillet ou 30 juillet 2024.*

*Approuvé en séance du Conseil Municipal le 30 juillet 2024.*

SIGNATURES		
Le Maire Anne BOLLACHE		Le Secrétaire de Séance Joël BROYER
		

Affiché en mairie et sur le site internet le 01/08/2024